

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1185

10 novembre 2005

SOMMAIRE

Agora, S.à r.l., Bertrange.	56861	Forteresse Investissements S.A., Luxembourg . . .	56876
Al Alamiyah S.A.H., Luxembourg	56876	Gedial S.A., Luxembourg.	56838
Alvema S.A., Luxembourg	56843	Gemplus International S.A., Luxembourg	56875
Alvema S.A., Luxembourg	56854	Gemplus International S.A., Luxembourg	56875
Antartica S.A., Luxembourg.	56880	Gemplus International S.A., Luxembourg	56875
Arches Investments S.A., Luxembourg	56877	Gesare S.A., Luxembourg	56836
Arcocynt S.A., Troine-Route	56835	Gesare S.A., Luxembourg	56843
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg	56843	Gotix Investments S.A., Luxembourg	56838
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg	56846	Hatra S.A.H., Luxembourg	56877
Arti Licence S.A., Luxembourg	56841	IFDC Investment Management Co. S.A., Luxem- bourg.	56880
Articis S.A., Luxembourg	56847	Immobilière One S.A., Luxembourg	56841
Articis S.A., Luxembourg	56847	Immobilière Royale S.A., Luxembourg	56835
Atlas Copco Reinsurance S.A., Luxembourg.	56853	Immochan Luxembourg S.A., Luxembourg	56880
Atodv S.A., Luxembourg.	56841	Industrielle de Réassurance S.A., Luxembourg . . .	56842
Atodv S.A., Luxembourg.	56842	Infralux Real Estate Company, S.à r.l., Strassen . .	56848
Balo S.A., Luxembourg	56836	International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Luxembourg.	56848
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	56848	Investment Permetting Holding S.A., Luxem- bourg.	56880
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	56848	Leysser S.A., Foetz.	56859
Bromley S.A.H., Luxembourg.	56879	Luxfiducia, S.à r.l., Luxembourg	56834
Business Time Center, S.à r.l., Luxembourg.	56855	LuxiPrivilège, Sicav, Luxembourg.	56864
Cap Santé 3000, S.à r.l., Bertrange	56861	Luxtecma Service S.A., Luxembourg.	56862
Capale S.A., Luxembourg	56839	Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Luxem- bourg.	56841
Cashtech S.A., Wiltz	56835	Malerbetrieb Schmidt & Schneider, S.à r.l., Wor- meldingen	56862
(La) Chine Impériale, S.à r.l., Niedercorn	56861	Mersin S.A., Luxembourg	56879
Coccinelle, S.à r.l., Pétange.	56861	MSEOF Manager, S.à r.l., Luxembourg	56871
Comexco International, S.à r.l., Luxembourg.	56834	Musini I.R., Industrial Re Musini S.A., Luxembourg	56878
Diva Well S.A., Luxembourg	56854	Musini I.R., Industrial Re Musini S.A., Luxembourg	56879
Dys Compagnie S.A., Luxembourg	56840	MYJG S.A., Luxembourg	56864
Dys Compagnie S.A., Luxembourg	56840	Neville Holding A.G., Luxembourg.	56855
Edifac S.A., Luxembourg.	56840	Nicoba S.A.H., Luxembourg	56872
Electrocom, S.à r.l., Differdange.	56862	Nicoba S.A.H., Luxembourg	56872
Euroceanica Holding, S.à r.l., Luxembourg	56853	Nicoba S.A.H., Luxembourg	56873
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., Luxem- bourg.	56838	Nord Est Investment Partners S.A., Luxembourg	56856
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l., Luxem- bourg.	56838	Olimpia 2002 S.A., Luxembourg.	56879
Eurosanté S.A., Luxembourg	56843	Ophis Holding S.A., Luxembourg.	56863
Faro International S.A., Luxembourg	56837		
Fidugest S.A.H., Luxembourg.	56864		
Forester S.A., Luxembourg.	56839		

Paradex S.A., Luxembourg	56840	Skuld Re II S.A., Luxembourg	56853
Particom Invest S.A., Luxembourg	56842	Skuld Re S.A., Luxembourg	56854
(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	56839	Sofidecor S.A., Luxembourg	56837
Pizzeria Portugalia, S.à r.l., Differdange	56862	Soselux, S.à r.l., Luxembourg	56842
Power Food's J-MB, S.à r.l., Bascharage	56862	Stagin S.A., Luxembourg	56840
Praetor Sicav, Luxembourg	56880	Starwood Capital Group European, S.à r.l., Luxembourg	56847
Pro-fishing, S.à r.l., Dudelange	56859	Starwood Capital UK, S.à r.l., Luxembourg	56847
Retix S.A., Luxembourg	56839	Starwood Germany, S.à r.l., Luxembourg	56847
Rica Investments, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	56855	Stockport (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56867
Robertson Finance & Co Holding S.A., Luxembourg	56841	Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecom, Luxembourg	56837
Roflex S.A., Luxembourg	56836	Tinola Holding S.A., Luxembourg	56835
S 3 I S.A.H., Luxembourg	56876	UBI-Bene S.A.H., Luxembourg	56872
S 3 I S.A.H., Luxembourg	56876	UBI-Bene S.A.H., Luxembourg	56872
S.M.S.D., Linéa Uomo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56855	Urka S.A., Mondorf-les-Bains	56855
SCG STE Maurice 2, S.à r.l., Luxembourg	56843	Valalex S.A., Luxembourg	56874
SCG STE Maurice 4, S.à r.l., Luxembourg	56847	Winpro International S.A., Luxembourg	56879
Silotec S.A.	56873	Xynergys S.A., Luxembourg	56837
Silotec S.A.	56873	Yank S.A., Luxembourg	56842
Silotec S.A.	56873	Zurli S.A., Luxembourg	56834

ZURLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.039.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053727.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053733.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053736.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56835

TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.634.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(060918.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ARCOCYNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 91.
R. C. Luxembourg B 102.246.

François Renard, 1, chemin des Archiducs, B-5000 Namur, né à Namur, le 29 octobre 1970, donne sa démission de sa fonction d'administrateur de la société ARCOCYNT.

Namur, le 20 février 2005.

F. Renard.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2005.

A. Holtz
Notaire

(902085.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juin 2005.

CASHTECH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 98.058.

RECTIFICATIF

Concerne l'acte d'assemblée générale extraordinaire de la société CASHTECH S.A., numéro 167 du 17 mai 2005 reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, déposé au Registre de commerce et des sociétés le 2 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

Le notaire soussigné, Anja Holtz, de résidence à Wiltz, déclare au nom des actionnaires de la société CASHTECH S.A., que le siège social inscrit à l'acte L- 9515 Wiltz, 24, Grand-rue est inexact.

L'adresse exacte de la société est L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

Par la présente,

je soussignée Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, requiers la rectification du code postal du siège de la société CASHTECH S.A.

Wiltz, le 10 juin 2005.

A. Holtz
Notaire

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2005, réf. DSO-BF00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902086.3/2724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juin 2005.

IMMOBILIERE ROYALE, Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.303.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053321.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56836

BALO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.393.

* Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- Monsieur David De Marco, directeur de société, élisant domicile au 12, route de Medernach, L-9186 Stegen.
- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Bruno Claude Paul Beernaerts, licencié en droit, élisant domicile au 45, rue du Centre, B-6637 Fauvilliers. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

* Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 13 juin 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délégué la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053170.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ROFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.869.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ROFLEX S.A.

Signature

(053336.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GESARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.016.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le mardi 14 juin 2005

- L'Assemblée reconduit KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053413.3/4685/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56837

XYNERGYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.156.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

XYNERGYS S.A.

Signature

(053338.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 mars 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Guy Harles et décide de nommer en remplacement:

COSAFIN S.A.

Domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.

- L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A. pour une nouvelle durée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053341.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.858.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FARO INTERNATIONAL S.A.

Signature

(053342.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOM., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.677.

Le bilan au 30 avril 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOM.

Signature

(053345.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GEDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2005 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie, Francis Pergay et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Glacis, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

GEDIAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053348.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GOTIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.586.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GOTIX INVESTMENTS S.A.

Signature

(053350.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 103.207.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

EUROCEANICA SHIPPING HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(053439.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

EUROCEANICA SHIPPING HOLDING B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 103.207.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

EUROCEANICA SHIPPING HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(053436.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CAPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

* L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Angelo De Bernardi,
- Monsieur Jean-Marc Heitz,
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

* L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Adrien Schaus et de nommer en remplacement:

- Monsieur Pierre Schill,
Réviseur d'Entreprises, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg,

pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053353.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

RETIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.587.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RETIX S.A.

Signature

(053354.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 83.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053355.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FORESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.306.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08084, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

FORESTER S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(053474.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56840

EDIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.257.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Signature

(053359.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

STAGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 97.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053360.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PARADEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.261.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PARADEX S.A.

Signature

(053363.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DYS COMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre-Brasseur.
R. C. Luxembourg B 96.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053369.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DYS COMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre-Brasseur.
R. C. Luxembourg B 96.286.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053371.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56841

IMMOBILIERE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053364.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 61.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053366.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ARTI LICENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 82.261.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053367.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ATODV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 95.578.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053370.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ROBERTSON FINANCE & Co HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.390.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053373.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56842

ATODV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 95.578.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053374.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SOSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 53.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053376.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PARTICOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 77.730.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053377.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF06882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053383.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

YANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.634.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

YANK S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(053476.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ALVEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.142.

Le bilan au 20 février 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053385.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GESARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF06874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053388.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme,
(anc. SCA, en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.212.

L'actif net au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(053390.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SCG STE MAURICE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.612.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(053392.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 8.935.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of April.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company under Luxembourg laws ARTEMIS FINE ARTS, with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B number 8.935, incorporated under the name of LUXEMBOURG ART, by deed of Maître Robert Elter, then notary in Luxembourg, on the 2nd of April 1970, published in the Mémorial C number 117 of the 11th of July 1970,

and whose articles of incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 17th December 2003, published in the Mémorial C number 238 of the 27th February 2004.

The meeting is opened at 11.30 a.m. and presided by Mr Walter Lanssens, company manager, residing at Braffchaat (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mrs Romaine Lazzarin-Fautsch, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineers:

- Mr Filip Beernaert, private employee, residing at Oostkamp (Belgium),
- Mr Erik Geenen, private employee, residing at Beerse (Belgium).

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxy-holders, and to which list, set up by the members of the bureau, the members of the meeting declare to refer.

The said attendance list, signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities, as well as the proxies of the represented shareholders at the present meeting.

The president declares and asks the notary to enact:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C number 264 of the 24th March 2005 and number of the 6th April 2005;
 - in the Luxembourg newspaper «d'Wort» number 68 of the 24th March 2005 and number 79 of the 6th April 2005;
 - in the newspaper «Echo de la Bourse» of the 29th March 2005;
 - in the newspaper «De Financieel Economische Tijd» of the 29th March 2005;
- as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the capital of ARTEMIS FINE ARTS S.A. The proposal is to proceed with the reduction of capital of ARTEMIS FINE ARTS S.A. and to effect the same by repayment of USD 18,000,000.- of the non-distributable reserve. The reduction in capital shall be made by the reimbursement of the shareholders in proportion to the shares owned by each shareholder, with effect from 15 April 2005.

2. Reimbursement of the shareholders. The amount of USD 18,000,000.- will be fully reimbursed to the shareholders no later than 31 December 2006, and such amount shall not bear any interest. The Board of directors shall have the discretion to repay any amount in anticipation of the said date, according to the liquidity needs of the company, provided always that such amounts are repaid *pari passu*.

3. Ratification of the disposal of assets. Shareholders are asked to ratify the sale of certain art stock and other assets including the C.G. Boerner name.

C) As appears from the prenamed attendance list, out of the one million six hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-four (1,666,494) shares with a par value of five United States of America Dollars (5.- USD), representing the whole share capital of actually eight million three hundred and thirty-two thousand four hundred and seventy United States of America Dollars (8,332,470.- USD), 972,496 shares are duly represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

After that, the meeting enters the agenda and after deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

vote for: 892,946
vote against: 79,550
abstentions: 0

The meeting decides to reduce the non-distributable reserve of ARTEMIS FINE ARTS S.A. and to effect the same by repayment of eighteen million Dollars of the United States of America (18,000,000.- USD) of the non-distributable reserve.

The meeting decides that the reduction of the non-distributable reserve shall be made by reimbursement of the shareholders in proportion to the shares owned by each shareholder, with effect from 15 April 2005.

Second resolution

vote for: 892,946
vote against: 79,550
abstentions: 0

The meeting decides to reimburse the amount of eighteen million Dollars of the United States of America (18,000,000.- USD) to the shareholders no later than 31 December 2006, and such amount shall not bear any interests.

The Board of directors shall have the discretion to repay any amount in anticipation of the said date, according to the liquidity needs of the company, provided always that such amounts are repaid *pari passu*.

Third resolution

vote for: 878,128
vote against: 79,348
abstentions: 15,020

The meeting decides to ratify the sale of certain art stock and other assets including the C.G. Boerner name.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AR-TEMIS FINE ARTS, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.935, constituée sous la dénomination sociale de LUXEMBOURG ART, suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1970, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 juillet 1970,

et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 238 du 27 février 2004.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Walter Lanssens, administrateur de sociétés, demeurant à Braffchaat (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée privée, demeurant Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Filip Beernaert, employé privé, demeurant à Oostkamp (Belgique),
- Monsieur Erik Geenen, employé privé, demeurant à Beerse (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 264 du 24 mars 2005 et numéro du 6 avril 2005;
 - au journal luxembourgeois «d'Wort» numéro 68 du 24 mars 2005 et numéro 79 du 6 avril 2005;
 - au journal «ECHO de la Bourse» du 29 mars 2005;
 - au journal «De Financieel Economische Tijd» du 29 mars 2005;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. La proposition est de procéder à une réduction de capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. à effectuer par remboursement d'un montant de USD 18.000.000,- provenant de la réserve non-distribuable. La réduction de capital sera faite par remboursement aux actionnaires en proportion des actions détenues par chacun d'eux, à partir du 15 avril 2005.

2. Remboursement aux actionnaires. Le montant de USD 18.000.000,- sera entièrement remboursé aux actionnaires au plus tard le 31 décembre 2006 et ce montant ne portera pas d'intérêt. Le Conseil d'administration aura à sa seule discrétion la possibilité de rembourser n'importe quel montant anticipativement à cette date, suivant les besoins de liquidités de la société pour autant que ces montants soient toujours remboursés dans le cadre de cette réduction de capital.

3. Ratification de la cession d'actifs. Il est demandé aux actionnaires de ratifier la vente d'un certain stock d'art et d'autres actifs, y inclus le nom C.G. Boerner.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les un million six cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1.666.494) actions d'une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à huit millions trois cent trente-deux mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.332.470,- USD), 972.496 actions sont valablement représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris la résolution suivante:

Première résolution

voix pour: 892.946

voix contre: 79.550

abstentions: 0

L'assemblée décide de réduire la réserve non distribuable de ARTEMIS FINE ARTS S.A. et de l'effectuer par remboursement d'un montant de dix-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000.000,- USD) provenant de la réserve non distribuable.

L'assemblée décide que la réduction de la réserve non distribuable sera faite par remboursement aux actionnaires en proportion des actions détenues par chacun d'eux, à partir du 15 avril 2005.

Deuxième résolution

voix pour: 892.946
voix contre: 79.550
abstentions: 0

L'assemblée décide de rembourser aux actionnaires le montant de dix-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000.000,- USD) au plus tard le 31 décembre 2006 et ce montant ne portera pas d'intérêt.

Le Conseil d'administration aura à sa seule discrétion la possibilité de rembourser n'importe quel montant anticipativement à cette date, suivant les besoins de liquidités de la société pour autant que ces montants soient toujours remboursés dans le cadre de cette réserve non distribuable.

Troisième résolution

voix pour: 878.128
voix contre: 79.348
abstentions: 15.020

L'assemblée décide de ratifier la vente d'un certain stock d'art et d'autres actifs, y inclus le nom C.G. Boerner.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Lanssens, R. Lazzarin-Fautsch, F. Beernaert, E. Geenen, J. Seckler.

Mr Geenen objects strongly against the liquidation of the company; the events indicate clearly that the liquidation started sometime at the beginning of 2004.

DEMINOR exige que les informations données en cette A.G.E. soient publiées et que la cotation en Bourse soit suspendue.

DEMINOR déclare que les informations fournies ne sont pas des informations privilégiées et estime qu'on ne peut pas voter utilement en l'absence d'un businessplan que le conseil d'administration s'est proposé d'élaborer dans les prochains mois

DEMINOR estime qu'un vote à l'heure actuelle sur le point 3 pourra être entaché de nullité, vu que les actionnaires n'ont pas connaissance des conditions de la transaction.

Le conseil d'administration expose que la convention prévoit que l'acquéreur reprendra à sa charge les frais d'exploitations à partir du 1^{er} janvier 2005 quelque soit la date définitive de la reprise, l'acquéreur prendra l'intégralité du personnel à New York et à Dusseldorf qui continuent à travailler avec ARTEMIS. Le prix du stock sera de 400.000,- US Dollars.

Monsieur Geenen déclare qu'il agira en justice contre ce dernier point et le vote à cet égard.

Signé: W. Lanssens, R. Lazzarin-Fautsch, F. Beernaert, E. Geenen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2005, vol. 531, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(054002.2/231/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 8.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(054006.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

STARWOOD CAPITAL GROUP EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(053393.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

STARWOOD GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(053394.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

STARWOOD CAPITAL UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.517.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(053396.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SCG STE MAURICE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 91.006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

(053398.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ARTICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053422.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ARTICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.673.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053423.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56848

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 70.903.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 mai 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053408.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 70.903.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(053405.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INFRALUX REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 11, rue du Parc.
R. C. Luxembourg B 66.991.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053419.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INTERNATIONAL AIRLINES TECHNICAL POOL (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1110 Luxembourg, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 108.683.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. The company under Canadian law IATP TECHNICAL RESOURCES INC, with registered office in V2X 6B2 Maple Ridge, British Columbia, 11939 224th Street, No. 201, (Canada),

here duly represented by its chairman of the board of directors, Mr Ted Moos, named hereafter.

2. Mr Ted Moos, director, residing in L-6945 Niederanven, 13, rue Laach.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a stock company, which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg stock company («société anonyme») is hereby formed under the name of INTERNATIONAL AIRLINES TECHNICAL POOL (I.A.T.P.) S.A.

Art. 2. The duration of the company is unlimited.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purpose of the company is the management, the coordination, the promotion and the organisation of all event relating to the meetings, conferences and journeys of its members and future members of the aeronautical branch, the supervision of the respect of the charter, signed under the members.

The company can contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the board of directors cannot exceed six years.

Art. 7. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors, or by the person delegated at that purpose by the board of directors.

Art. 9. The company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual general meeting is held on the 2nd Friday of April at 11.00 a.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the general meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2005.

2. The first General Meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1. The company under Canadian law IATP TECHNICAL RESOURCES INC, with registered office in V2X 6B2 Maple Ridge, British Columbia, 11939 224th Street, No. 201, (Canada), three hundred and nine shares	309
2. Mr Ted Moos, director, residing in L-6945 Niederanven, 13, rue Laach, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five and that of the Auditors at one.

2. The following have been appointed as directors:

a) Mr Ted Moos, director, born in Differdange, on the 5th of June 1952, residing in L-6945 Niederanven, 13, rue Laach;

b) Mr Peter Babunek, engineer, born in Vienna, (Austria), on the 7th of August 1964, residing in A-1210 Vienna, Gerasdorferstrasse 153/279, (Austria);

c) Mr San Lucktong, engineer, born in Bangkok, (Thailand), on the 12th of September 1962, residing in 10240 Bangkok, 19/2 Soi Udomyos Ramkhamhaeng Road 12, (Thailand);

d) Mr Carson Benner, engineer, born in Berkley, California, (United-States of America), on the 28th of October 1966, residing in OR 97128 McMinnville, 14301 SW Muddy Ply Road, (United-States of America);

e) Mr Yoshihiro Yawata, engineer, born in Chiba, (Japan), on the 9th of January 1950, residing in 2350021 Yokohama, 6-8-18 Okamura Isogo-Ku, (Japan).

3. The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company AUDITSERV, S.à r.l., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B number 106.384).

4. The company's registered office shall be in L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Cargocenter Ouest, bureaux A 112-A113.

5. The mandates of the Directors and the statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2011.

6. Following the faculty offered by article seven (7) of the Articles of Association, the meeting appoints Mr Ted Moos, prenamed, as the first Delegate of the Board of Directors, with all the powers to bind the company by his sole signature.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit canadien IATP TECHNICAL RESOURCES INC, avec siège social à V2X 6B2 Maple Ridge, British Columbia, 11939 224th Street, No. 201, (Canada),

ici dûment représentée par son président du conseil d'administration, Monsieur Ted Moos, ci-après qualifié.

2. Monsieur Ted Moos, directeur, demeurant à L-6945 Niederanven, 13, rue Laach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL AIRLINES TECHNICAL POOL (I.A.T.P.) S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet l'administration, la coordination, la prospection et l'organisation de tout événement relatif aux réunions, conférences et aux déplacements de ses membres et futurs membres du secteur aéronautique, la surveillance du respect de la charte, signée entre ses membres.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société de droit canadien IATP TECHNICAL RESOURCES INC, avec siège social à V2X 6B2 Maple Ridge, British Columbia, 11939 224th Street, No. 201, (Canada), trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Ted Moos, directeur, demeurant à L-6945 Niederaanven, 13, rue Laach, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ted Moos, directeur, né à Differdange, le 5 juin 1952, demeurant à L-6945 Niederaanven, 13, rue Laach;
 - b) Monsieur Peter Babunek, ingénieur, né à Vienne, (Autriche), le 7 août 1964, demeurant à A-1210 Vienne, Gerasdorferstrasse 153/279, (Autriche);
 - c) Monsieur San Lucktong, ingénieur, né à Bangkok, (Thaïlande), le 12 septembre 1962, demeurant à 10240 Bangkok, 19/2 Soi Udomyos Ramkhamhaeng Road 12, (Thaïlande);
 - d) Monsieur Carson Benner, ingénieur, né à Berkley, Californie, (Etats-Unis d'Amérique), le 28 octobre 1966, demeurant à OR 97128 McMinnville, 14301 SW Muddy Ply Road, (Etats-Unis d'Amérique);
 - e) Monsieur Yoshihiro Yawata, ingénieur, né à Chiba, (Japon), le 9 janvier 1950, demeurant à 2350021 Yokohama, 6-8-18 Okamura Isogo-Ku, (Japon).
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.384)
4. Le siège de la société est établi à L-1110 Luxembourg, route de Trèves, CargoCenter Ouest, bureaux A 112-A 113.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué, Monsieur Ted Moos, préqualifié, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Moos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2005, vol. 532, fol. 6, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(053846.3/231/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.344.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 7 juin 2005
au siège social à 15.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Alex Bongaerts,

Leif Victorin,

Claude Weber.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes annuels de 2005.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes annuels de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053411.3/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SKULD RE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.068.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 1^{er} juin 2005
au siège social à 10.30 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Douglas Jacobsohn, Administrateur;

- Eric Jacobs, Administrateur;

- Svein Sollund, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053414.3/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

EUROCEANICA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 102.864.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

EUROCEANICA HOLDING, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(053477.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56854

SKULD RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.436.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 1^{er} juin 2005
au siège social à 10.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Douglas Jacobsohn, Administrateur;
- Eric Jacobs, Administrateur;
- Svein Sollund, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053415.3/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ALVEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.142.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 1^{er} juin 2005
au siège social à 11.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Douglas Jacobsohn, Administrateur;
- Eric Jacobs, Administrateur;
- Svein Sollund, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053416.3/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

DIVA WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.840.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

DIVA WELL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(053478.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BUSINESS TIME CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 78, rue des Eglantiers.
R. C. Luxembourg B 78.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053421.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

URKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 2, rue John Dolibois.
R. C. Luxembourg B 87.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053424.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

S.M.S.D., LINEA UOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 118, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 43.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053455.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

RICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.033.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

RICA INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(053479.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NEVILLE HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 81.152.

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEVILLE HOLDING A.G., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.152), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C numéro 890 du 17 octobre 2001,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,-) EUR, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

La séance est ouverte est sous la présidence de Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2005.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf (9) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Dumont, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2005, vol. 532, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(053926.2/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.754.

In the year two thousand and five, on the seventh of June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Vincenzo Arno', maître en droit, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, acting in his capacity as special attorney in the name and on the behalf of the directors of the stock company NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B number 78.754, by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the said company in its meeting of the 4th of April 2005.

A copy of an extract of the minutes of this meeting, which is certified as a true copy to the original, will remain attached to the present deed.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A. has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 6th of November 2000, published in the Mémorial C number 16 of the 10th of January 2001,

the articles of association have been amended by a deed of the said notary Joseph Elvinger on the 3rd of February 2003, published in the Mémorial C number 319 of the 25th of March 2003,

and the articles of association have been amended by two deeds of the undersigned notary:

- on the 2nd of December 2003, published in the Mémorial C number 71 of the 19th of February 2004;
- on the 16th of December 2003, published in the Mémorial C number 180 of the 12th of February 2004;
- on the 12th of May 2004, published in the Mémorial C number 758 of the 23rd of July 2004;

2) According to Article 3 of the articles of incorporation, the subscribed capital is set at one hundred and ninety-four thousand two hundred and thirty-seven Euros (194,237.- EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of one hundred and sixty-three thousand two hundred and thirty-seven (163,237) Class B shares with no nominal value.

According to the same Article the authorised capital is set at three million Euros (3,000,000.- EUR) consisting of seven hundred and fifty thousand (750,000) Class A Shares with no nominal value, and of two million two hundred and fifty thousand (2,250,000) Class B Shares with no nominal value.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on November 6, 2005, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

In the meeting of the 4th of April 2005, the Board of Directors has decided to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-two thousand and eight Euros (122,008.- EUR), in order to raise it from the amount of one hundred and ninety-four thousand two hundred and thirty-seven Euros (194,237.- EUR) to the amount of three hundred and sixteen thousand two hundred and forty-five Euros (316,245.- EUR), by creating and issuing one hundred and twenty-two thousand and eight (122,008) new Class B Shares with no nominal value, and with a total issue premium of eight million five hundred and thirty-four thousand five hundred and fifty-two Euros (8,534,552.- EUR).

The Board of Directors, having utilized its right to suppress the preferential right of subscription to the current shareholders and its right to provide for an issue premium has decided to accept subscriptions for such new shares issued as follows:

The number of one hundred and twenty-two thousand and eight (122,008) new Class B shares are subscribed and paid up by a contribution in cash in a banking account of the company, so that the global amount of eight million six hundred and fifty-six thousand five hundred and sixty Euros (8,656,560.- EUR) is at the disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public:

- the company PARCO ROCCA S.p.A., with registered office in I-31029 Vittorio Veneto, via Podgora 8 (Italy), 3,228 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 222,732.- EUR;
- the company BANCA APULIA S.p.A., with registered office in I-71016 San Severo, Via Tiberio Solis 40 (Italy), 2,500 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 172,500.- EUR;
- the company FINPIAVE S.p.A., with registered office in I-31047 Ponte di Piave, Via Postumia 85 (Italy), 6,456 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 445,464.- EUR;
- the company ELETTRA INVESTIMENTI S.R.L., with registered office in I-Vicenza, Viale S. Agostino 134 (Italie), 5,165 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 356,385.- EUR;
- the company ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A., with registered office in I-34132 Trieste, Piazza Duca Degli Abruzzi 2 (Italy), 59,698 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 4,222,589.- EUR;
- the company BIEFFE S.r.l., with registered office in I-31050 Ponzano/Veneto, Via Morganelle Ovest 56 (Italy), 2,500 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 172,500.- EUR;
- the company BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, 12,461 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 872,382.- EUR;
- the company FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, 25,000 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 1,725,000.- EUR.
- the company GENNAKER S.A., with registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, 3,750 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 258,750.- EUR;
- the company SINCLAIR HOLDING S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1,250 Class B shares with no nominal value and a total issue premium of 86,250.- EUR.

The Board of Directors has decided to mandate Mr. Vincenzo Arno', prenamed, in order to record this increase in subscribed share capital by notarial deed.

As a consequence of the increase of subscribed capital the 1st paragraph of article 3 of the articles of association is modified and will now read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The subscribed share capital is set at three hundred and sixteen thousand two hundred and forty-five Euros (316,245.- EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of two hundred and eighty-five thousand two hundred and forty-five (285,245) Class B shares with no nominal value.»

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at ninety thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.754, mandatée à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2005.

Une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1) La société anonyme NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 du 10 janvier 2001,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger en date du 3 février 2003, publié au Mémorial C numéro 319 du 25 mars 2003,

et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 71 du 19 février 2004;
- en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 180 du 12 février 2004;
- en date du 12 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 758 du 23 juillet 2004.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital souscrit de la société est fixé à cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-sept euros (194.237,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions de Classe A sans valeur nominale et cent soixante-trois mille deux cent trente-sept (163.237) actions de Classe B sans valeur nominale.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) Actions de Classe A sans désignation de valeur nominale et par deux million deux cent cinquante mille (2.250.000) Actions de Classe B sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 novembre 2005, d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Dans sa réunion du 4 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cent vingt-deux mille huit euros (122.008,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-sept euros (194.237,- EUR) à trois cent seize mille deux cent quarante-cinq euros (316.245,- EUR), par la création et l'émission de cent vingt-deux mille huit (122.008) nouvelles actions de Classe B sans désignation de valeur nominale, et avec une prime d'émission totale de huit millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent cinquante-deux euros (8.534.552,- EUR).

Le Conseil d'Administration ayant usé du droit de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et de stipuler une prime d'émission, a décidé d'admettre à la souscription des nouvelles actions émises:

Le nombre de cent vingt-deux mille huit (122.008) nouvelles actions de Classe B sont souscrites et libérées par un apport en numéraires par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme globale de huit millions six cent cinquante-six mille cinq cent soixante euros (8.656.560,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant:

- la société PARCO ROCCA S.p.A., avec siège social à I-31029 Vittorio Veneto, Via Podgora 8 (Italie), 3.228 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 222.732,- EUR;
- la société BANCA APULIA S.p.A., avec siège social à I-71016 San Severo, Via Tiberio Solis 40 (Italie), 2.500 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 172.500,- EUR;
- la société FINPIAVE S.p.A., avec siège social à I-31047 Ponte di Piave, Via Postumia 85 (Italie), 6.456 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 445.464,- EUR;
- la société ELETTRA INVESTIMENTI S.R.L., avec siège social à I-Verona, Viale S. Agostino 134 (Italie), 5.165 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 356.385,- EUR;
- la société ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A., avec siège social à I-34132 Trieste, Piazza Duca Degli Abruzzi 2 (Italie), 59.698 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 4.222.589,- EUR;
- la société BIEFFE S.r.l., avec siège social à I-31050 Ponzano/Veneto, Via Morganella Ovest 56 (Italie), 2.500 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 172.500,- EUR;

- la société BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, 12.461 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 872.382,- EUR;
- la société FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, 25.000 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 1.725.000,- EUR;
- la société GENNAKER S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, 3.750 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 258.750,- EUR;
- la société SINCLAIR HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1.250 actions de Classe B sans désignation de valeur nominale avec une prime d'émission totale de 86.250,- EUR.

Le Conseil d'Administration a décidé de mandater Monsieur Vincenzo Arno', prénommé, en vue de documenter le présent constat d'augmentation de capital.

En conséquence de l'augmentation de capital, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trois cent seize mille deux cent quarante-cinq euros (316.245,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de Classe A sans valeur nominale et deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-cinq (285.245) actions de Classe B sans valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Arno', J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 5, case 5. – Reçu 86.565,60 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(054043.3/231/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PRO-FISHING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.

R. C. Luxembourg B 104.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 juin 2005.

Signature.

(053483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LEYSSER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.

H. R. Luxemburg B 37.694.

Im Jahre zweitausendundfünf, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LEYSSER S.A., mit Sitz in L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 37.694.

Die Gesellschaft wurde ursprünglich gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung LEYSSER-SICHEL S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Alphonse Lentz, Notar mit dem Amtswohnsitz in Remich, am 9. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 46 vom 8. Februar 1992,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Alphonse Lentz am 22. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 201 vom 4. Mai 1993, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in LEYSSER S.A.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Wolfgang Neumann, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Sienhachenbach, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Hans-Martin Kuske, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Jean-Pierre Courtois, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Sassenheim.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Bestätigung der Verlegung des Gesellschaftssitzes, laut ausserordentlicher Generalversammlung vom 25. September 2001.

2. Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

3. Umwandlung des Kapitals von LUF in EUR.

4. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 5.266,19 EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 619.733,81 auf 625.000,- EUR zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien.

5. Einzahlung der Kapitalerhöhung.

6. Umtausch der 25.000 Aktien ohne Angabe des Nominalwertes gegen 5.000 Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.

7. Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Satzungen.

8. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Gesellschaftssitzverlegung von Steinbrücken nach L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce, beschlossen auf der am 25. September 2001 abgehaltenen ausserordentlichen Generalversammlung, und stellt fest, dass Absatz 3 von Artikel 1 folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 1. Dritter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Foetz.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der fünf und zwanzig tausend (25.000) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von fünfundzwanzig Millionen Luxemburger Franken (25.000.000,- LUF) in sechshundertneunzehntausendsiebenhundertdreiunddreissig Euro und einundachtzig Cents (619.733,81 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünftausendzweihundertsechundsechzig Euro und neunzehn Cents (5.266,19 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sechshundertneunzehntausendsiebenhundertdreiunddreissig Euro und einundachtzig Cents (619.733,81 EUR) auf sechshundertfünfundzwanzigttausend Euro (625.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien, mittels Einbringen in die Gesellschaft durch die Aktieninhaber, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, von übertragenen und nicht ausgeschütteten Gewinnen in Höhe von fünftausendzweihundertsechundsechzig Euro und neunzehn Cents (5.266,19 EUR).

Das Bestehen dieser Gewinne wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die fünfundzwanzigttausend (25.000) bestehenden Aktien ohne Angabe des Nominalwertes der Gesellschaft gegen fünftausend (5.000) Aktien ebenfalls ohne Angabe des Nominalwertes umzutauschen.

Sechster Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Absatz 1 von Artikel 3 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt sechshundertfünfundzwanzigttausend Euro (625.000,- EUR), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wörter «und zum ersten Mal im Jahre eintausendneunhundertzweiundneunzig» des 1. Absatzes von Artikel 6 sowie die Wörter «ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 1991 enden wird» von Artikel 12 der Satzungen zu streichen.

56861

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Neumann, H.-M. Kuske, J.-P. Courtois, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerster, den 27. Juni 2005.

J. Seckler.

(054046.3/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

COCCINELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 6, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.952.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juin 2005.

Signature.

(053484.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LA CHINE IMPERIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

R. C. Luxembourg B 96.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 27 juin 2005.

Signature.

(053486.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

AGORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 98.584.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2005.

Signature.

(053487.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CAP SANTE 3000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 71.510.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(053492.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ELECTROCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.159.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 juin 2005.

Signature.

(053488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

POWER FOOD'S J-MB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 juin 2005.

Signature.

(053490.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PIZZERIA PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 86.303.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 27 juin 2005.

Signature.

(053491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(053496.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MALERBETRIEB SCHMIDT & SCHNEIDER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5480 Wormeldingen, 59, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 58.478.

Im Jahre zweitausendfünf, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Andreas Schmidt, Malermeister, geboren in Wadern (Deutschland), am 15. April 1967, wohnhaft in D-66687 Wadern, Kräwigstrasse 7 (Deutschland).

2. Herr Dieter Martin Schneider, Maler, geboren in Merzig (Deutschland), am 30. Juni 1964, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Nohn, Zur Rutzgewann 11 (Deutschland).

Welche Komparenten ersuchen den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MALERBETRIEB SCHMIDT & SCHNEIDER, S.à r.l., mit Sitz in L-6684 Mertert, 1, rue du Parc, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 58.478, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. März 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 331 vom 27. Juni 1997,

dass deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 775 vom 26. Oktober 1998.

- Dass die Komparenten die einzigen Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft sind und den amtierenden Notar ersuchen die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-6684 Mertert, 1, rue du Parc, nach L-5480 Wormeldingen, 59, rue Principale zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel zwei (2) der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldingen.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) in zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) umzuwandeln basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (105,32 EUR) wurde voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF) durch einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) umzutauschen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gehalten werden wie folgt:

1. Herr Andreas Schmidt, Malermeister, geboren in Wadern (Deutschland), am 15. April 1967, wohnhaft in D-66687 Wadern, Kräwigstrasse 7 (Deutschland), fünfzig Anteile.	50
2. Herr Dieter Martin Schneider, Maler, geboren in Merzig (Deutschland), am 30. Juni 1964, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Nohn, Zur Rutzgewann 11 (Deutschland), fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile.	100

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Schmidt, M. Schneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Juni 2005.

J. Seckler.

(054049.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.984.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

OPHIS HOLDING S.A.

Signature

(053556.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LuxiPrivilège, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.388.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 janvier 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003/2004 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724, Président;
Marcel Dell, président, demeurant à Luxembourg, FOYER ASSET MANAGEMENT S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246, Administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724, Administrateur;
Michel Janiak, directeur, demeurant à Luxembourg, FOYER ASSET MANAGEMENT S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246, Administrateur;
Gilbert Wolter, directeur, demeurant à LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246, Administrateur;
Mme Catherine Huet, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme 7, Parc d'activités Syrdall, BP 780, L-2017 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053516.3/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.744.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(053551.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MYJG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.738.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.706, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 30 mai 2005.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 30 mai 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MYJG S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille cinq et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
 - b) la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
 - c) Monsieur Serge Atlan, prénommé.
 Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.
2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE REVISION, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
4. Le siège de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, vol. 24CS, fol. 57, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

M. Thyès-Walch.

(054430.3/233/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

STOCKPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.728.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of June.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

MANCHESTER SECURITIES CORP., a company incorporated under the Laws of the State of New York, having its registered offices in New York, NY 10019 (United States of America), 712, Fifth Avenue, 36th Floor, duly represented by its Vice-President, Mr Elliot Greenberg, residing professionally in New York, NY 10019 (United States of America), 712, Fifth Avenue, 36th Floor,

here represented by Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 May 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société unipersonnelle à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter «the company»), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter «the Law»), as well as by the articles of association (here-

after «the Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name STOCKPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all subscribed and paid in by the sole shareholder.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December two thousand and five.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

Resolutions of the sole shareholder

1. Are appointed as managers for an undetermined duration:

a) Mr Elliot Greenberg, Vice-President of MANCHESTER SECURITIES CORP., born in New York (United States of America), on 19th January 1959, residing professionally in New York, NY 10019 (United States of America), 712, Fifth Avenue, 36th Floor;

b) Mr Iain Gunn, portfolio manager, born in Winchester (Great Britain), on 8 August 1965, residing professionally in GB-London SW1Y 6RJ, 33, King Street, 4th Floor;

c) A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 58.322;

d) BAC MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 58.324.

The company will be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers one of which will be the signature of a manager of either A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES or BAC MANAGEMENT.

2. The address of the corporation is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

MANCHESTER SECURITIES CORP., société de droit de l'Etat américain de New York, ayant son siège social à New York, NY 10019 (Etats-Unis d'Amérique), 712, Fifth Avenue, 36th Floor,

représentée par son Vice-Président, Monsieur Elliot Greenberg, demeurant professionnellement à New York, NY 10019 (Etats-Unis d'Amérique), 712, Fifth Avenue, 36th Floor,

ici représentée par Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 mai 2005, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la représentante de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après «Les statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination STOCKPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,00).

Décision de l'associée unique

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Elliot Greenberg, vice-président de MANCHESTER SECURITIES CORP., né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à New York, NY 10019 (Etats-Unis d'Amérique), 712, Fifth Avenue, 36th Floor;

b) Monsieur Iain Gunn, «portfolio manager», né à Winchester (Grande-Bretagne) le 8 août 1965, demeurant professionnellement à GB-Londres SW1Y 6RJ, 33 King Street, 4th Floor;

c) A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.322;

d) BAC MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.324.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont l'une sera obligatoirement celle d'un gérant de A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES ou de BAC MANAGEMENT.

2. L'adresse de la société est fixée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la représentante de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Haas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 74, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

E. Schlessler.

(054380.3/227/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MSEOF MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.112.

Les états financiers au 30 novembre 2004 tels qu'approuvés par résolutions de l'associé unique du 24 mai 2005 et enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MSEOF MANAGER, S.à r.l.

Signature

(053775.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

56872

UBI-BENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.180.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053548.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

UBI-BENE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.180.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2005

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053766.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053546.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053756.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.800.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053758.3/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.940.

La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT renonce à son mandat d'administrateur de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juin 2005.

La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS LTD ne sera donc plus Administrateur à compter du 1^{er} juin 2005.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053618.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.940.

FID'AUDIT LTD renonce à son mandat de commissaire aux comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juin 2005.

La société FID'AUDIT LTD ne sera donc plus Commissaire aux comptes à compter du 1^{er} juin 2005.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour FID'AUDIT LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053620.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.940.

FIDUGROUP HOLDING renonce à son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société ci-dessus référencée avec effet au 1^{er} juin 2005.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. ne sera donc plus Administrateur et Administrateur Délégué à compter du 1^{er} juin 2005.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour FIDUGROUP HOLDING

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053623.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SILOTEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 89.940.

FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD démissionne du poste d'administrateur de la société SILOTEC S.A. avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, et inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 89.940, et ce à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053624.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

VALALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 86.285.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VALALEX S.A., avec siège à 1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. (R. C. B 86.285), constituée suivant acte notarié du 7 février 2002, publié au Mémorial C page 41667/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'apport de clientèle aux professionnels du secteur de la construction du parachèvement et de la décoration d'intérieur ainsi que la promotion commerciale des services y afférents, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra en outre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

1) avoir pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction, de gros œuvre et de parachèvement de bâtiments industriels, et privés, comprenant à titre exemplatif et non limitatif tous travaux de terrassement, de maçonnerie, de cimentage, de plafonnage, d'isolation, d'électricité, de plomberie, de carrelage, de peinture, de placement de chauffage, le ravalement de façades, la pose de cloisons en gyproc, le nettoyage de bâtiments;

2) faire toutes opérations industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social;

3) la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Stiernon, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 908, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pétange, le 15 juin 2005.

G. d'Huart.

(054484.3/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(053631.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(053628.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la société GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société») tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2005 que:

- le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été renouvelé pour un terme d'une année, le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour GEMPLUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053682.4/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

S 3 I S.A. (INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENT), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053602.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

S 3 I S.A. (INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENT), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.813.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053760.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

AL ALAMIYAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 40.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Un Mandataire

(053554.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.453.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société VIVRAIS HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 88.393,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société VIVRAIS HOLDING S.A. tenue sous seing privée à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg Numéro B 83.453 fut constituée par acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André Schwachtgen notaire à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la minute, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 26 janvier 2002;

- La société a actuellement un capital de soixante quatre mille euros (EUR 64.000,-) divisé en soixante quatre (64) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A.;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2004, sur base du rapport de gestion et rapport de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'une situation comptable de clôture au 27 mai 2005;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives ainsi qu'un (1) certificat d'action au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(060568.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

HATRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Un Mandataire

(053555.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ARCHES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.969.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature

(053560.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MUSINI I.R., INDUSTRIAL RE MUSINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 36.702.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIAL RE MUSINI S.A., en abrégé MUSINI I.R., établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch en date du 18 avril 1991, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 378 du 11 octobre 1991,

modifiée suivant acte reçu par Maître Antonio Perez Sanz, notaire de résidence à Madrid (Espagne) en date du 28 mars 1995, une expédition de cet acte a été déposée au rang des minutes de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470 du 20 septembre 1995,

modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors de résidence à Bascharage en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 496 du 30 septembre 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 36.702.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Charles Besnehard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Dron, employé privé, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2005.
2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, N. Krachmanian, T. Dron, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2005.

P. Decker.

(060510.3/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

56879

MUSINI I.R., INDUSTRIAL RE MUSINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 36.702.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2005.

Pour la société
P. Decker
Le notaire

(060512.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

BROMLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(053822.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

WINPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 93.053.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(053826.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MERSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.959.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MERSIN S.A.
Signature

(053566.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

OLIMPIA 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.215.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
OLIMPIA 2002 S.A.
Signature

(053569.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INVESTMENT PERMETTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 84.537.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053575.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ANTARTICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 101.795.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053587.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

IFDC INVESTMENT MANAGEMENT Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.454.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signatures.

(053636.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

IMMOCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 100.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signatures.

(053639.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PRAETOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 101.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signatures.

(053643.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.
